SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Direction des Finances
BUREAU 41-22
Section 29.

Bruxelles, le 20 octobre 1954.

CHEF DE GARE
20 X 54

AVIS N° 11 F.

Distribution :

0 — 5 (01-31).
1 — 5 (11-11, 11-12).
4 — 4, 5 (40-11, 40-12, 41-21, 41-22, 41-34, 42-11, 42-21).
6 — 5 (61-12, 61-33, 61-34), 7.
00 — 1.
11 — 1, 9.
111 — 11.

— Suite aux Avis 14 F du 15 septembre 1953, 21 F du 17 décembre 1953, 3 F du 11 février 1954 et 4 F du 20 avril 1954.

— 5e ETAPE : EMISSION D'UNE CINQUIEME TRANCHE DE TIMBRES CHEMIN DE FER, TYPE « JONCTION NORD-MIDI ».

La cinquième étape dans l'émission progressive des timbres chemin de fer, type « Jonction Nord-Midi » est constituée par l'émission des valeurs de 60 francs, 3 francs, 2 francs et 1 franc.

Caractéristiques et couleurs.

Les caractéristiques et couleurs des 4 valeurs en question sont les suivantes :

Valeur	Sujet	Couleur
60 Fr.	Gare de Bruxelles-Chapelle	Violet
3 Fr.	Nouvelle gare de Bruxelles-Nord	Vert-jaune
2 Fr.	Nouvelle gare de Bruxelles-Nord	Gris-bleu
1 Fr.	Nouvelle gare de Bruxelles-Nord	Brun

Chaque feuille comporte 30 vignettes.

Distribution et mise en circulation.

Ces timbres seront mis en service le 1er novembre 1954.

Ⓑ — 43401-10-54 (1.060).

Pour l'obtention de la vignette de 60 francs, les bureaux centralisateurs pourront, pour leurs besoins propres jusqu'au 31 janvier 1955 et pour ceux des gares de leur ressort, adresser une demande spéciale au Bureau F 41-22, section 29.

Les timbres de 3, 2 et 1 fr. ne seront fournis par le Magasin du Timbre qu'après épuisement complet des anciennes vignettes, de même valeur, du type « Locomotives ».

***

Vente aux collectionneurs et marchands.

La vente aux collectionneurs et marchands des nouveaux timbres de 60, 3, 2 et 1 fr. se fera, comme pour tous les timbres émis par la Société, **à l'intervention exclusive** du Centre Philatélique, 21, rue de la Putterie, gare de Bruxelles-Central (téléphone 18.60.50, poste 1439, C. C. P. 204.48).

Toute demande de ce genre sera transmise à ce service.

L'Inspecteur en Chef,

TALPAERT.